

Le recensement à 16 ans est obligatoire pour tout jeune français. Il doit avoir lieu dans les 3 mois qui suivent le 16ème anniversaire.

Pièces à fournir (les originaux devront être présentés) :

Carte d'identité ou passeport

Livret de famille

Justificatif de domicile

Une **attestation de recensement** (à conserver précieusement) vous sera délivrée et vous permettra de vous inscrire aux concours et examens (baccalauréat).

Vous serez ensuite convoqué à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC)

Plus d'infos



Population: Population

Adresse : Hôtel de Ville

16, Boulevard du Maréchal Joffre
BP 106 34250 Palavas-Les-Flots

Horaires : Du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

Site ville

Site tourisme

Téléphone 04 67 07 73 39

Ville de Palavas-les-Flots
Mairie de Palavas-les-Flots
Horaires : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.
Adresse : 16 Boulevard Maréchal Joffre – BP 106 – 34250 Palavas-les-Flots
Tél. : 04 67 07 73 00